



Mes maîtres partent en vacances!

Qui va me garder?

*[garde-chiens-chats-animaux.fr](http://garde-chiens-chats-animaux.fr)  
vous oriente vers des solutions...*

**Annonces gratuites sur les sites de voisinage :**  
[mesvoisins.fr](http://mesvoisins.fr), [allovoisin.fr](http://allovoisin.fr), [fr.nextdoor.com](http://fr.nextdoor.com)

**Garde par des personnes bénévoles :**  
[mon-bibou.fr](http://mon-bibou.fr) / 07 85 14 04 10 : tous les animaux de compagnie, tout est gratuit.  
[empruntemontoutou.com](http://empruntemontoutou.com) / 05 67 34 13 16 : inscription gratuite puis 18€ à 30€ pour 3 mois.  
[pretemoitonchat.com](http://pretemoitonchat.com) : garde de chat au domicile de l'hôte, inscription gratuite puis 3€ par jour de garde.  
[animal-fute.com](http://animal-fute.com) / 02 28 27 68 19 : échanges de gardes gratuites, adhésion un an de 5€ à 19€.  
[30millionsdamis.fr](http://30millionsdamis.fr) : service d'annonces gratuites.

**Garde par des petsitters rémunérés :**  
[amimalin.com](http://amimalin.com) / 06 79 10 58 00 : petits tarifs journaliers et dégressifs, selon l'animal.

[animaute.fr](http://animaute.fr) / 05 45 31 46 95 : selon le type d'animal à partir de 7€ par jour de garde.  
[fr.holidog.com](http://fr.holidog.com) : abonnement pour 3 mois 51,30€ puis à partir de 4€ par jour de garde.

### **Garde par des seniors :**

[homesitting.fr](http://homesitting.fr) / 09 72 54 20 77 : des seniors séjournent chez vous pour prendre soin de vos animaux et de votre habitation.

[ani-seniors.fr](http://ani-seniors.fr) / 06 72 24 94 43 et 06 09 27 46 51 : service de gardiennage de vos animaux et de votre habitation.

### **Par les rencontres dans les clubs canins :**

listing sur [sportscanins.fr](http://sportscanins.fr)

Rencontrez votre petsitter et présentez-lui votre animal avant la garde. Décidez de trouver une autre personne si vous n'êtes pas en confiance.

Si vous devez vous séparer de votre animal cherchez-lui de nouveaux maîtres.

Si vous n'en trouvez pas confiez-le à un refuge.

**L'abandon est un acte de cruauté et est passible de 30 000 € d'amende et 2 ans de prison.**